

**AVIS CONCERNANT UNE PROCEDURE  
DE PARTICIPATION DU PUBLIC RELATIVE A  
UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION  
TEMPORAIRE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION  
CLASSEE POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT**  
**Article L.123-19-2 du code de l'environnement**

LA SOCIETE **CHARIER TP SUD** A PRESENTE UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION TEMPORAIRE D'UNE CENTRALE MOBILE D'ENROBAGE A CHAUD DE MATERIAUX ROUTIERS A **CHANTECOQ**, AU LIEU-DIT « LES HUGUETS ».

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.123-19-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, CE PROJET EST SOUMIS A LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE **DU 13 AU 27 AOUT 2018 INCLUS.**

PENDANT CETTE PERIODE, LE PUBLIC PEUT PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER DU PETITIONNAIRE SUR LE SITE INTERNET DE LA PREFECTURE DU LOIRET ([HTTP://WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/ENVIRONNEMENT-RISQUES-NATURELS-ET-TECHNOLOGIQUES/INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT-I.C.P.E.-ET-AUTORISATION-UNIQUE/DOSSIERS-D-ICPE-ET-DOSSIERS-D-AUTORISATION-UNIQUE-EN-COURS/AUTORISATIONS-ICPE-ET-AUTORISATIONS-UNIQUES/CHARIER-TP-SUD-A-CHANTECOQ-AUTORISATION-TEMPORAIRE](http://www.loiret.gouv.fr/politiques-publiques/environnement-risques-naturels-et-technologiques/installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-i.c.p.e.-et-autorisation-unique/dossiers-d-icpe-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/autorisations-icpe-et-autorisations-uniquees/charier-tp-sud-a-chantecoq-autorisation-temporaire)) ET COMMUNIQUER SES OBSERVATIONS OU QUESTIONS PAR MESSAGERIE ELECTRONIQUE A L'ADRESSE [ddpp-sei-chariertp@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-chariertp@loiret.gouv.fr)

A L'ISSUE DE LA PROCEDURE, LE PREFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRETE D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS, OU DE REFUS.